

## **14.6. Communication avec les fédérations internationales de crosse**

### **14.6.1. Procédures à suivre, et principes à respecter:**

- 14.6.1.1. CC doit jouer un rôle de leader aux réunions de la fédération internationale.
- 14.6.1.2. La participation aux réunions de la FI est déterminée par :
  - 14.6.1.2.1. la réception d'un ordre du jour conforme aux avis préalables définis dans la Constitution ou les Statuts et règlements de la FI; et par
  - 14.6.1.2.2. la disponibilité de fonds.
- 14.6.1.3. Sur réception d'un ordre du jour, le directeur administratif de CC le fera circuler au directeur de la haute performance et des relations internationales.
- 14.6.1.4. Au besoin, le directeur de la haute performance et des relations internationales prendra connaissance de l'opinion du conseil de l'administration, des AM, et des présidents de section appropriés.
- 14.6.1.5. Un énoncé de position écrit sera rédigé à propos de tous les points à l'ordre du jour qui doivent être mis au vote.
- 14.6.1.6. Au besoin, une séance d'information générale sera organisée à l'intention de tous les délégués de l'Association.
- 14.6.1.7. Un rapport sur la réunion sera soumis au siège social de l'Association afin d'être inclus dans la documentation de l'AM.